

GRFB2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Une gestion financière saine a toujours été essentielle au succès des entreprises. L'importance de ce facteur s'est encore accrue au cours des dernières années suite à la complexification et l'internationalisation des marchés. La volatilité des marchés monétaires et des capitaux, la recherche de sources de capital bon marché, les modifications de régulation et des lois fiscales affectant le monde financier sont autant d'exemples de cette complexité. J 1 0 0 -1 0 129.7i a.so s de c7s fisca1phangems e1es de tangreffnnéet deinnovationebon tnciers dpntroitu

<input type="radio"/> BGERF2115 Jean-Yves Gnabo	Gestion des risques et alm	Yves Mathieu	FR [q2] [45h] [9 Crédits] ⓘ
<input type="radio"/> BGERF2117	Réglementation et éthique	Annemie Rombouts	FR [q2] [15h] [3 Crédits] ⓘ

o Une unité d'enseignement au choix parmi :

<input checked="" type="checkbox"/> BGERF2121	Comptabilité	Bruno Colmant	FR [q1] [15h] [3 Crédits] ⓘ
<input checked="" type="checkbox"/> BGERF2122	Risques non-financiers	Anh Nguyen	FR [q2] [15h] [3 Crédits] ⓘ
<input checked="" type="checkbox"/> BGERF2123	Finance empirique	Jean-Yves Gnabo	FR [q2] [15h] [3 Crédits] ⓘ

o Mémoire

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout·e diplômé·e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

GRFB2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littera 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

Conformément aux dispositions d'exécution de la Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de la communication :

- Ont un accès direct au dit master de spécialisation,

Le programme requiert une bonne connaissance du français ainsi que de l'anglais. Un examen de connaissance de la langue anglaise peut être organisé.

PÉDAGOGIE

L'efficacité de la formation est assurée par la complémentarité de plusieurs méthodes pédagogiques: exposés magistraux, mais également échanges de vues qui valorisent l'expérience professionnelle et les parcours antérieurs.

Un mémoire est également prévu. Celui-ci offre aux étudiant-e-s l'occasion d'étudier de manière approfondie un aspect particulier de la gestion des risques financiers.

Les méthodes pédagogiques répondent à la préoccupation de valoriser au mieux le temps, nécessairement limité, dont disposent les étudiant-e-s adultes menant une vie professionnelle et/ou familiale.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Les évaluations s'effectuent généralement sous la forme d'un examen écrit ou oral. Le mémoire fait également partie intégrante de l'évaluation finale.

GESTION ET CONTACTS

L'administration facultaire

02 211 78 09 - espo-hd-slb@uclouvain.be

Bureau : Marais 119 - 3e étage - bureau 3002

Permanences : lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 18h - mercredi sur rendez-vous via Teams.

Dérogation pour non-finançabilité

La [demande de dérogation](#) doit être introduite le 30 septembre au plus tard à l'adresse suivante : derogation-inscription-slb@uclouvain.be.

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/ESPB

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de la communication Saint-Louis ([ESPB](#))

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

ESPB